



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

F

## COMITE DES PRODUITS

### Soixante-dixième session

Rome, 7-9 octobre 2014

### PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA FAO SUR LE COMMERCE ET LES MARCHÉS DANS LE CADRE STRATÉGIQUE RÉVISÉ

#### Résumé

Le Comité des produits joue un rôle important dans la définition des priorités de travail de la FAO en matière de commerce et de marchés en apportant des contributions à l'examen et à la mise en œuvre du Programme de travail et budget (PTB) et du Plan à moyen terme (PMT) de l'Organisation. Le présent document expose le Cadre stratégique révisé 2010-2019, le Plan à moyen terme 2014-2017 qui s'y rapporte et le Programme de travail et budget 2014-2015. Le présent document fournit un aperçu des résultats obtenus par la FAO en matière de commerce et de marchés pendant l'exercice biennal 2012-2013, analyse les tendances principales et les enjeux nouveaux qui influenceront les travaux et les activités de l'Organisation dans le domaine susmentionné, et décrit les domaines de travail prioritaires de celle-ci pour 2014-2017 en ce qui concerne le commerce et les marchés.

#### Indications que le Comité est invité à donner

Le Comité est invité à:

- donner des avis sur les tendances et les nouveaux enjeux qui ont été recensés dans le contexte mondial de développement;
- mettre en évidence les principales priorités dans le domaine du commerce et des marchés dont il convient de tenir compte à l'heure d'examiner et de mettre en œuvre des plans d'action et des programmes en vue de concrétiser les objectifs stratégiques de la FAO.

*Pour toute question de fond sur ce document, prière de s'adresser à:*

Boubaker Ben Belhassen

Secrétaire du Comité des produits

Adresse électronique: [boubaker.benbelhassen@fao.org](mailto:boubaker.benbelhassen@fao.org)

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org)



mk900f

## I. Introduction

1. À sa trente-huitième session, en juin 2013, la Conférence de la FAO a approuvé le Cadre stratégique révisé 2010-2019, ainsi que le Plan à moyen terme 2014-2017 et le Programme de travail et budget 2014-2015 (PMT/PTB) présentés par le Directeur général<sup>1</sup>. Ce Cadre stratégique comprend la vision de la FAO, les objectifs mondiaux révisés, les cinq nouveaux objectifs stratégiques, ainsi qu'un sixième objectif sur la qualité, les connaissances et les services techniques, et les thèmes transversaux que sont la parité hommes-femmes et la gouvernance (voir l'annexe 1 pour les principaux éléments du Cadre de résultats de la FAO). Le PMT/PTB définit le Cadre de résultats en termes de résultantes, de produits et d'indicateurs de réalisation mesurables. La Conférence de la FAO a souligné que les cinq objectifs stratégiques représentaient les domaines de travail sur lesquels la FAO allait concentrer ses efforts pour apporter son appui aux États Membres, et s'est félicitée de leur nature transversale, qui allait permettre à l'Organisation de travailler de manière multidisciplinaire et intégrée.

2. On a défini les domaines de travail prioritaires de la FAO dans le domaine du commerce et des marchés en se fondant sur:

- a) le Cadre stratégique révisé et le nouveau Plan à moyen terme de la FAO, qui contient les cadres de résultats liés aux objectifs stratégiques et permet de mettre en place une réponse alignée sur les priorités;
- b) l'analyse menée par le Secrétariat sur les tendances et enjeux principaux qui sont susceptibles d'influencer les travaux de la FAO dans le domaine du commerce et des marchés à moyen terme (2014-2017);
- c) les orientations formulées par les Organes directeurs, y compris le Comité des produits lui-même et les Conférences régionales, qui recensent les besoins spécifiques aux régions dans le contexte des objectifs stratégiques de la FAO et s'appuient sur les cadres de programmation par pays établis par l'Organisation.

3. Le Cadre de résultats de la FAO est fondé sur un ensemble distinct de cibles et d'indicateurs afférents à trois niveaux de résultats interdépendants – les objectifs stratégiques, les résultantes et les produits de l'Organisation<sup>2</sup>, qui servent au suivi et à l'évaluation. Il renforcera l'établissement des rapports institutionnels à partir de l'exercice 2014-2015. Bien que le Cadre de résultats ne puisse être directement appliqué à l'examen des réalisations de l'exercice 2012-2013 (voir la section III), il aidera à déterminer les priorités au sein des domaines d'activité de la FAO en matière de commerce et de marchés.

4. Le présent rapport se compose de trois sections traitant des aspects de fond:

- a) la section II offre un aperçu synthétique des résultats obtenus par la FAO dans le domaine du commerce et des marchés pendant l'exercice biennal 2012-2013;
- b) la section III met en évidence les tendances principales et les enjeux nouveaux qui se dégagent au niveau mondial et qui auront une incidence sur les activités de la FAO dans le domaine du commerce et des marchés à moyen terme;
- c) la section IV établit les domaines d'action prioritaires de l'Organisation en matière de commerce et de marchés pour 2014-2017, et décrit en quoi ces activités s'intègrent aux nouveaux objectifs stratégiques.

---

<sup>1</sup> C 2013/7, Cadre stratégique révisé; C 2013/3, PMT/PTB; C 2013/REP, paragraphes 96-110.

<sup>2</sup> CL 148/3, *Ajustements à apporter au Programme de travail et budget 2014-2015* (paragraphes 40-70), et PC 115/2, *Progrès réalisés dans l'exécution du Plan à moyen terme 2014-2017* (annexes 1 et 2).

## II. Réalisations en 2012-2013

5. Les travaux réalisés par la FAO dans le domaine du commerce et des marchés pendant l'exercice biennal 2012-2013 étaient axés sur sept thèmes essentiels contribuant à la concrétisation des objectifs stratégiques G, H et I et s'appuyaient sur les conclusions des sessions antérieures du Comité des produits.

6. L'Organisation a renforcé ses activités concernant l'information, le suivi et l'analyse relatifs aux marchés mondiaux en 2012-2013. Elle a notamment fait le point régulièrement sur l'équilibre entre l'offre et la demande dans les pays et sur l'évolution des cours internationaux des denrées alimentaires. En tant que structure d'accueil du Secrétariat du Système d'information sur les marchés agricoles (AMIS), la FAO et neuf organisations et entités membres ont collaboré en vue de renforcer cette initiative du G20 en lançant AMIS Statistics, qui met à disposition un outil unique permettant de comparer et de télécharger des données essentielles sur les marchés issues de différentes sources, et AMIS Market Monitor, qui correspond à une évaluation conjointe de la situation actuelle des marchés et des perspectives à court terme et comprend des données et des analyses produites par la FAO, le Groupe sur les observations terrestres du Suivi mondial de l'agriculture (GEOGLAM), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et le Conseil international des céréales. La FAO a organisé des réunions annuelles du Forum pour une intervention rapide de l'AMIS, qui a favorisé l'échange régulier d'informations sur les marchés et a encouragé le dialogue sur les politiques entre les pays participants, dans le but de prévenir les perturbations des marchés et de coordonner les actions.

7. Les travaux de l'Organisation sur les perspectives et l'analyse à moyen terme ont été affinés et renforcés en collaboration avec l'OCDE. L'édition 2012 des *Perspectives agricoles*, publiées chaque année par la FAO et l'OCDE, contenait un chapitre spécial intitulé «Obtenir une croissance durable de la productivité agricole», qui a contribué au débat mondial sur les moyens d'améliorer la croissance de la productivité à la lumière des préoccupations qui se font jour en matière de sécurité alimentaire et de durabilité. L'édition 2013, quant à elle, était axée sur le thème «Nourrir la Chine: Perspectives et défis pour la prochaine décennie». Elle a été réalisée en étroite collaboration avec les institutions chinoises bénéficiant des activités de renforcement des capacités conduites par la FAO. Le rapport est lancé chaque année par le Directeur général de la FAO et le Secrétaire général de l'OCDE lors d'une conférence de presse conjointe.

8. Des évaluations régulières des disponibilités, de la demande et de la situation des marchés alimentaires ont été réalisées grâce aux produits du Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture (SMIAR), y compris des synthèses nationales mises à jour régulièrement, les *Perspectives de l'alimentation* publiées deux fois par an, les *Perspectives de récolte et situation alimentaire* éditées chaque trimestre, et le suivi des cours mondiaux des produits alimentaires. L'outil du SMIAR sur le prix des aliments pour le suivi et l'analyse des tendances relatives aux cours des denrées alimentaires dans les pays en développement a été actualisé constamment. On a organisé des missions d'évaluation des cultures et des approvisionnements alimentaires dans huit pays en 2012-2013 et on a renforcé les capacités de six pays en matière de bilans alimentaires au service de la prise de décision et de l'analyse des politiques.

9. Au niveau multilatéral, la FAO a continué d'encourager un engagement plus efficace des pays dans les débats et les négociations relatifs au commerce moyennant la réalisation d'analyses, le renforcement des capacités et la tenue de tables rondes. Dans le cadre de l'Initiative du Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale sur les structures agraires, la FAO a aidé des pays à comprendre les répercussions d'une accession à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur les solutions possibles en matière de politiques agricoles nationales. En écho à l'importance croissante du commerce intrarégional et des accords commerciaux régionaux, la FAO a renforcé son appui aux États Membres et aux communautés économiques régionales, ce qui a conduit, par exemple, à la création du Forum consultatif sur les politiques relatives au commerce agricole en Afrique australe et orientale. En outre, l'Organisation a soutenu des partenariats multipartites en faveur de la production durable et du

commerce, notamment le Forum mondial de la banane (FMB), dont la deuxième réunion mondiale a rassemblé plus de 200 participants issus du secteur privé, d'organisations de la société civile et de gouvernements.

10. La FAO a continué à diriger les travaux et le dialogue sur les politiques concernant les effets de la volatilité des cours des denrées alimentaires et les mécanismes destinés à atténuer les conséquences négatives de ce phénomène. Des réunions ministérielles se sont tenues en octobre 2012 et en octobre 2013. Ce forum de haut niveau sur les politiques a permis aux ministres d'échanger leurs opinions et de partager leurs expériences nationales sur les questions liées à la volatilité des prix. En juillet 2012, la FAO a organisé une manifestation de haut niveau sur la volatilité des cours des denrées alimentaires et le rôle de la spéculation, avec la participation du Président de la République dominicaine et du Directeur général de l'Organisation. Parallèlement, elle a prêté un appui à des enceintes de niveau national au Sénégal, au Soudan et en Ouganda afin de faciliter le recensement de mesures permettant de contrebalancer les effets de la volatilité des cours des denrées alimentaires et d'introduire des mesures d'atténuation des risques à l'échelle des pays.

11. La FAO a publié une synthèse de ses études de cas et de ses travaux analytiques sur les facteurs qui déterminent ou entravent la participation des petits exploitants aux marchés alimentaires dans un rapport souvent cité, intitulé *Intégration des petits exploitants agricoles dans des marchés alimentaires en mutation*, qui a servi à analyser les évolutions de la chaîne de valeur en vue de l'intégration des petits exploitants dans les marchés. Des groupes intergouvernementaux sur les produits ont été convoqués de façon à coordonner les actions internationales permettant de faire évoluer les marchés des produits et, partant, d'améliorer les revenus des petits cultivateurs et la sécurité alimentaire. Ainsi, le Groupe intergouvernemental sur le thé a contribué à l'établissement d'une norme scientifique sur les résidus dans le thé.

12. La FAO a répondu aux demandes d'assistance formulées par les pays Membres qui souhaitent évaluer les effets du changement climatique sur les marchés et le commerce et encourager l'intégration systématique de l'adaptation à ce phénomène dans les stratégies de développement des marchés. Au Kenya, par exemple, l'Organisation a appuyé l'élaboration d'une nouvelle stratégie pour un secteur du thé adapté au climat. Au niveau mondial, elle a lancé un programme visant à produire des éléments pertinents du point de vue des politiques, à conclure des partenariats et à faciliter l'échange de connaissances relatives aux effets du changement climatique sur l'approvisionnement agricole, la sécurité alimentaire et le commerce.

13. La FAO a participé à la formulation des *Principes pour un investissement agricole responsable qui respecte les droits, les moyens d'existence et les ressources*, en collaboration avec le Fonds international de développement agricole (FIDA), la Banque mondiale et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), ainsi que des *Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires*. Cet appui est sous-tendu par des recherches permanentes qui ont permis de tirer des enseignements d'ordre normatif sur les tendances et les effets des investissements étrangers dans le secteur agricole des pays en développement.

### **III. Tendances et nouveaux enjeux**

14. Nombre des questions auxquelles la FAO s'est attelée en 2012-2013 continueront de susciter des préoccupations en matière de politiques et à figurer en bonne place sur la liste des priorités pour le prochain exercice biennal. Les mécanismes et accords de gouvernance multipartites ont de plus en plus d'incidence sur les aspects nouveaux des marchés mondiaux des produits agricoles et du commerce international. La FAO a un rôle essentiel à jouer pour ce qui est de façonner l'évolution de ces mécanismes et accords de manière à ce qu'ils soient compatibles avec les stratégies, politiques et mesures nationales relatives au commerce, au service de la concrétisation des objectifs de sécurité alimentaire des pays.

15. En juillet 2014, au bout de presque 18 mois, le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable (ODD) a fait connaître sa proposition d'ODD pour examen par l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session. Ce document contenait 17 objectifs et 169 cibles. Au titre du deuxième objectif proposé, «Mettre un terme à la faim, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable», les cibles sous-jacentes comprenaient deux cibles liées au commerce et aux marchés. Il s'agit des cibles 2.b (*«corriger et prévenir les restrictions et les perturbations du commerce sur les marchés agricoles mondiaux, notamment en éliminant parallèlement tous les types de subventions aux exportations agricoles et toutes les mesures concernant les exportations ayant un effet équivalent, conformément au mandat du Cycle de Doha»*) et 2.c (*«adopter des mesures visant à assurer le bon fonctionnement des marchés de produits alimentaires et de leurs dérivés, et l'accès en temps voulu à des informations sur les marchés, notamment sur les réserves alimentaires, afin de limiter la volatilité extrême des cours des denrées alimentaires»*). De plus, l'objectif proposé numéro 17 sur les moyens de mise en œuvre et le partenariat mondial englobait des cibles relatives au commerce international.

### **A. Comprendre l'évolution des schémas commerciaux et leurs répercussions**

*(voir CCP 14/2, 14/3, 14/4, 14/5)*

16. Depuis le milieu des années 2000, on observe un essor significatif du commerce international et des changements importants dans le schéma des échanges, notamment une hausse rapide – en volume et en valeur – des importations alimentaires à destination des pays en développement importateurs nets de produits alimentaires et des pays les moins avancés, l'apparition de certaines régions, en particulier l'Amérique latine, parmi les principaux exportateurs nets de produits agricoles non transformés, et la transition d'autres pays émergents comme la Chine vers un statut d'importateur net pour des produits que traditionnellement ils exportaient. La dépendance vis-à-vis des exportations de produits de base a reculé jusqu'en 2000 à mesure que les pays diversifiaient leur production. Cependant, la tendance s'est inversée ensuite, en particulier en Afrique et en Amérique latine, du fait de la «remarchandisation» des exportations, qui s'est opérée davantage en faveur des produits non transformés que des produits à valeur ajoutée.

17. Certains pays sont particulièrement préoccupés par les risques qu'ils associent à la dépendance croissante sur les marchés régionaux ou mondiaux vis-à-vis de la localisation de sources d'approvisionnement en aliments de base à des prix correspondant aux besoins des consommateurs locaux. En conséquence, ils se sont efforcés d'augmenter l'autosuffisance alimentaire et de renforcer la gestion du commerce et des secteurs de production nationaux, par exemple au moyen d'accords commerciaux à long terme entre les gouvernements, souvent avec la participation d'organisations de commerce d'État. Leurs inquiétudes ont eu un autre effet, celui d'accroître l'investissement étranger direct (IED) dans le secteur agricole des pays en développement, notamment au moyen d'acquisitions de terres à grande échelle et de concessions à long terme – mesures des plus controversées.

18. Les producteurs sont liés aux opérateurs commerciaux, aux transformateurs et aux détaillants par l'intermédiaire de chaînes de valeur nationales et internationales de plus en plus sophistiquées. Cependant, tandis que la production est souvent concentrée entre les mains de petits exploitants, la transformation et le commerce sont généralement contrôlés par quelques sociétés transnationales. Dans les pays à faible revenu, il est fréquent que les petits producteurs soient marginalisés. Ainsi, leur participation aux chaînes de valeur est limitée et ils ne perçoivent, la plupart du temps, qu'une faible part des revenus générés par leurs produits. La croissance des flux commerciaux s'est accompagnée d'une multiplication et d'une généralisation des maladies et de l'altération des produits, d'où l'application renforcée de réglementations et de restrictions qui peuvent constituer des obstacles techniques au commerce. La mise en œuvre de telles réglementations est variable, ce qui peut contribuer à l'évolution des schémas commerciaux au profit d'importateurs moins exigeants.

## **B. La formulation d'accords internationaux reflétant les évolutions des marchés revêt une importance croissante**

*(voir CCP 14/5 et CCP 14/Inf/6)*

19. Les accords et mécanismes internationaux, existants ou nouveaux, doivent tenir compte des évolutions des marchés des produits et des nouvelles réalités et conditions de ces marchés si l'on souhaite qu'ils continuent de jouer un rôle valable en facilitant la conception de systèmes de commerce qui permettent aux pays d'accéder à de nouveaux débouchés, tout en levant leurs inquiétudes quant à la dépendance vis-à-vis du commerce pour ce qui est de satisfaire leurs besoins alimentaires. Pour mettre en forme et appliquer ces accords, il convient de mieux comprendre les besoins des pays à différents stades de développement et d'agir sur cette base afin d'améliorer les systèmes de commerce international et de renforcer les capacités des pays de participer à ces systèmes de façon plus avantageuse.

20. L'accord conclu à la neuvième Conférence ministérielle de l'OMC, tenue à Bali en décembre 2013, a impulsé un nouvel élan aux négociations commerciales multilatérales. Toutefois, les accords «méga-régionaux» comme le Partenariat transpacifique et les accords commerciaux régionaux sont susceptibles de jouer un rôle de plus en plus important s'agissant de déterminer les schémas commerciaux et les débouchés futurs. La nécessité de réserver un traitement différencié aux pays dans la formulation de tels accords est davantage reconnue aujourd'hui. Les pays importateurs comme exportateurs doivent pouvoir faire preuve de flexibilité afin de mettre en œuvre des stratégies, politiques, législations et mesures nationales en matière de commerce qui leur permettent de tirer parti des échanges internationaux.

## **C. Veiller à la transparence, à la fonctionnalité et à la stabilité des marchés**

*(voir CCP 14/2 et CCP 14/3)*

21. Les marchés internationaux des denrées alimentaires semblent être plus calmes que ces dernières années. Toutefois, la volatilité des cours et les mécanismes destinés à limiter les flambées des prix suscitent toujours des préoccupations et continuent de figurer en bonne place dans les débats internationaux sur les politiques. Bien que les cours se soient quelque peu stabilisés en 2012 et 2013, les anomalies et les événements météorologiques devraient se multiplier et s'intensifier du fait du changement climatique. La période d'accalmie actuelle pourrait donc ne pas durer. Par conséquent, il demeure essentiel de procéder à un suivi et des évaluations constants et renforcés, et de mieux comprendre les évolutions des marchés à court terme, afin de veiller à ce que les besoins immédiats en matière de sécurité alimentaire soient satisfaits et de promouvoir une meilleure coordination et une cohérence accrue dans la conduite à suivre face aux chocs et aux perturbations des marchés.

22. Les flambées des prix des denrées alimentaires qui ont eu lieu ces dernières années ont non seulement attiré l'attention de la communauté internationale, mais aussi suscité un débat plus large sur les aspects liés au comportement, à la gouvernance, à la transparence et à la stabilité des marchés, à la réglementation des marchés dérivés, à la possibilité de stabiliser activement les marchés, et à la réforme des règles internationales du commerce. Ces éléments ont abouti à une rupture dans les politiques: les pays ont abandonné l'interventionnisme consistant à soutenir les prix et à stabiliser les marchés au profit d'une amélioration du fonctionnement et de la transparence des marchés grâce à la fourniture de données et d'informations sur les marchés. On s'est efforcé essentiellement d'améliorer la ponctualité et la qualité des données et de faire en sorte que les travaux sur le suivi et les perspectives apportent davantage d'informations. Pour ce faire, il convient de renforcer les bases de données sur les produits, d'améliorer les indicateurs sur les conditions des marchés, de mettre l'accent sur les aspects saillants liés à l'évolution des marchés des produits, de recenser les enjeux nouveaux et d'évaluer les répercussions des changements de politiques.

23. Afin de mieux tenir compte des évolutions à plus long terme, il est nécessaire de réaliser des projections qui fournissent une orientation objective, impartiale, ponctuelle et fondée sur des éléments scientifiques aux décideurs et un point de référence pour les débats et scénarios axés sur les politiques. De plus en plus de pays voient s'accroître leur dépendance vis-à-vis du commerce mondial de produits agricoles. De ce fait, ils cherchent des outils susceptibles de les aider dans leurs processus de planification stratégique afin de faciliter l'adaptation des stratégies d'intégration économique, du commerce et des politiques commerciales au nouveau contexte des échanges internationaux.

#### **IV. Travaux prioritaires en 2014-2017**

24. Les travaux prioritaires de la FAO dans le domaine du commerce et des marchés pour 2014-2017 qui figurent ci-après ont été recensés sur la base des tendances et des nouveaux enjeux décrits à la section III et associés à chaque objectif stratégique. Ils correspondent aux activités dans lesquelles l'Organisation peut jouer un rôle central du fait de son avantage comparatif afin de contribuer à la concrétisation efficace des nouveaux objectifs stratégiques. Le Comité est invité à formuler des opinions et des orientations concernant ces priorités et, plus généralement, le programme de travail de la FAO dans le domaine du commerce et des marchés.

25. Par définition, la majorité des activités menées par l'Organisation dans les domaines susmentionnés contribuent directement à la concrétisation de l'objectif stratégique 4, «Veiller à la mise en place de systèmes agricoles et alimentaires ouverts et efficaces». Néanmoins, elles participent grandement à chacun des cinq objectifs stratégiques, tel que résumé ci-après.

##### **A. Objectif stratégique 1: Contribuer à l'éradication de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition**

26. L'un des rôles essentiels de la FAO consiste à améliorer les systèmes permettant de suivre l'évolution de la situation en matière de sécurité alimentaire et d'y faire face. En ce qui concerne le commerce et les marchés, l'Organisation devra maintenir et renforcer son rôle dans l'information, l'analyse et le suivi relatifs aux disponibilités, à la demande et aux prix des denrées alimentaires et à la situation en matière de sécurité alimentaire à tous les niveaux, ainsi qu'accroître la diffusion des informations en améliorant les pages Web et les autres modes de diffusion. Une nouvelle page Web consacrée au suivi et à l'analyse des cours des denrées alimentaires, y compris une version améliorée de l'outil du SMIAR sur les prix en cinq langues, faciliterait une diffusion plus efficace des données, informations et analyses. Il convient d'accorder davantage d'attention au renforcement des capacités en matière d'analyse des marchés et d'établissement de rapports grâce à une version adaptée de l'outil du SMIAR sur les prix au niveau mondial.

##### **B. Objectif stratégique 2: Intensifier et améliorer de manière durable l'apport de biens et de services issus de l'agriculture, de la foresterie et des pêches**

27. Le changement climatique devrait entraîner des modifications des niveaux relatifs des schémas de productivité et de production dans le secteur agricole car ses effets varient d'une région à l'autre. L'évolution des schémas de production pourrait avoir une incidence significative sur les flux commerciaux et, en fin de compte, sur la sécurité alimentaire mondiale. Les travaux menés dans ce domaine doivent permettre de mieux comprendre les répercussions possibles du changement climatique sur les marchés et les schémas commerciaux dans le secteur agricole.

28. Forte de son expertise en matière d'adaptation au changement climatique et d'analyse des échanges commerciaux et des marchés, la FAO est idéalement placée pour jouer un rôle moteur dans les améliorations, ô combien nécessaires, de la base de connaissances sur les conséquences du changement climatique du point de vue de l'évolution des schémas commerciaux. La FAO aidera les

gouvernements et les parties intéressées pertinentes à utiliser les connaissances produites pour élaborer des politiques d'adaptation au changement climatique qui intègrent le commerce et la croissance solidaire, y compris des mécanismes qui facilitent la transition vers des chaînes de valeur durables utilisant les instruments du marché comme la certification carbone et les normes de durabilité. L'Organisation doit continuer de se pencher sur la conclusion de partenariats multipartites plus ouverts au service d'un commerce durable des produits.

### **C. Objectif stratégique 3: Réduire la pauvreté rurale**

29. Comme le Comité des produits l'a souligné à sa soixante-neuvième session, il est essentiel que les petits producteurs s'engagent davantage sur les marchés agricoles afin d'augmenter la productivité et de réduire la pauvreté dans les zones rurales. La FAO doit aider les pays à mettre en place un appui stratégique afin de faciliter une participation accrue aux marchés et à faire en sorte que ceux-ci offrent des débouchés rémunérateurs aux petits producteurs. Pour ce faire, elle doit s'appuyer sur ses analyses concernant les facteurs qui déterminent l'intégration des petits producteurs dans les marchés, en s'efforçant prioritairement de faciliter l'utilisation de ses connaissances par les pays, qui pourront ainsi veiller à ce que les évolutions des marchés intérieurs soient compatibles avec une participation renforcée et plus rémunératrice des petits exploitants.

30. Par ailleurs, l'Organisation doit aider les États Membres à intégrer de façon systématique les débouchés et les préoccupations liés au commerce et aux marchés dans les stratégies et programmes en faveur de la réduction de la pauvreté et des emplois ruraux décents.

### **D. Objectif stratégique 4: Veiller à la mise en place de systèmes agricoles et alimentaires ouverts et efficaces**

31. Plusieurs grands domaines de travail en matière de commerce et de marchés contribuent à rendre les systèmes agricoles et alimentaires plus ouverts et plus efficaces.

32. Les travaux de la FAO portant sur les informations, les analyses et les perspectives relatives aux marchés constituent le point de référence mondial mais doivent être constamment actualisés et affinés afin d'améliorer, par exemple, l'estimation de l'équilibre offre-demande pour tous les produits agricoles d'importance et les méthodes d'estimation des diverses composantes des marchés, en particulier les stocks. L'Organisation renforcera ses activités afin d'être un centre d'excellence et un point de référence mondial en matière de suivi et de perspectives concernant les produits agricoles, en particulier du point de vue de la sécurité alimentaire mondiale.

33. Elle joue un rôle de chef de file pour ce qui est de poursuivre le renforcement de la collaboration entre les gouvernements et les organismes sur la coordination des analyses et des politiques, tout en améliorant les services d'information grâce à l'AMIS et à des plateformes similaires. Elle peut favoriser l'échange d'informations et le dialogue entre les acteurs de marché concernés au sujet de l'évolution des marchés et des ajustements à apporter aux politiques relatives au commerce et aux marchés afin de faciliter des actions internationales coordonnées.

34. Elle renforcera son appui aux pays Membres afin de veiller à ce qu'ils soient mieux à même de participer efficacement à la mise au point d'accords et de mécanismes relatifs aux commerce aux niveaux multilatéral, régional et bilatéral, compte tenu de l'importance croissante de ces accords dans la gouvernance du commerce et l'évolution des marchés régionaux et mondiaux. Dans ce cadre, elle analysera les répercussions, en particulier sur la sécurité alimentaire, des modifications apportées aux accords commerciaux existants et de la formulation de nouveaux accords, renforcera les capacités de mieux intégrer les besoins spécifiques aux pays dans les accords commerciaux, et prêtera un appui aux enceintes destinées à améliorer la compréhension des questions clés se rapportant aux accords commerciaux. En outre, la FAO s'emploiera à renforcer l'utilisation des projections relatives aux marchés mondiaux en vue d'étayer la formulation d'accords commerciaux. L'Organisation aidera les



pays et leurs communautés économiques régionales à améliorer la cohérence quant à l'élaboration de stratégies nationales intéressant l'agriculture et d'accords commerciaux régionaux.

35. De plus, il faudra veiller à s'appuyer davantage sur les synergies entre les activités de la FAO à l'appui des accords sur les règles du commerce agricole et celles qui sont au service des accords sur les normes et réglementations sanitaires et phytosanitaires afin que ces accords soient mis en œuvre de manière à ce que tous les pays bénéficient des avantages liés au commerce.

36. Il sera nécessaire de réformer les groupes intergouvernementaux de la FAO sur les produits afin de garantir qu'ils demeurent pertinents face aux questions actuelles concernant les produits et d'accroître leurs rôles en matière de renforcement des capacités et de coopération internationale au profit des revenus des petits exploitants et de la sécurité alimentaire.

37. L'Organisation s'est engagée à prêter une assistance et des avis sur les politiques afin de renforcer et d'améliorer la prise de décision dans le domaine des investissements agricoles moyennant un appui aux Directives FAO-OCDE pour une attitude commerciale responsable dans la chaîne de production agricole. Elle devra aussi participer activement à la diffusion et à l'application des Principes du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires auprès des gouvernements, du secteur privé et d'autres parties intéressées pertinentes.

#### **E. Objectif stratégique 5: Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise**

38. À l'heure de participer à la détection des situations de crise et aux interventions qui s'ensuivent, la FAO, par l'intermédiaire de son Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture (SMIAR), devra répondre aux nouvelles demandes de renforcement des capacités en matière de suivi des cultures et des pâturages au moyen de produits de télédétection, en particulier l'utilisation du Système d'indice de stress agricole (ASIS) aux niveaux national et infranational.

39. Outre la communication d'informations régulières et l'alerte rapide aux niveaux mondial, régional et national, il convient de renforcer les nouveaux éléments afférents au SMIAR, notamment le tableau de bord dynamique en ligne qui permet de consulter et de réaliser des analyses de base grâce aux bilans céréaliers des pays et aux indicateurs de détection des anomalies concernant les cours des denrées alimentaires. De même, il convient de s'employer davantage à améliorer les indicateurs relatifs à la sécurité alimentaire et à les rendre plus ponctuels et plus utiles, ainsi qu'à renforcer l'analyse de la vulnérabilité en évaluant les effets des événements météorologiques, des chocs économiques et des catastrophes naturelles ou d'origine humaine sur la production et la sécurité alimentaire des ménages.

#### **F. Objectif supplémentaire: Qualité, connaissances et services techniques**

40. Les travaux réalisés et les ressources engagées au titre de cet objectif visent à obtenir trois résultats: a) la qualité et l'intégrité des travaux techniques et normatifs de la FAO; b) la qualité et l'intégrité des données produites et analysées par l'Organisation; c) des services de qualité, une stratégie cohérente et des approches afférentes aux travaux sur la gouvernance et la parité hommes-femmes, et l'autonomisation des femmes au titre de l'ensemble des objectifs stratégiques.

41. La FAO fera en sorte que les *Perspectives agricoles*, élaborées en collaboration avec l'OCDE, demeurent la référence mondiale en matière de projections et d'analyse des marchés à moyen terme dans le secteur agricole. Elle améliorera la fonction analytique du modèle de simulation des produits de base afin que l'on puisse étudier les enjeux nouveaux et les évolutions de l'agriculture mondiale et que les scénarios testés puissent aboutir à des résultats pertinents du point de vue des décideurs dans les États Membres. L'Organisation aidera ses Membres à participer davantage à la production de

données de référence ainsi qu'au recensement et à l'analyse des nouveaux enjeux, et à se donner les moyens d'utiliser le cadre de modélisation.

42. Elle continuera à synthétiser les débats actuels sur les questions clés concernant les marchés et le commerce mondiaux des produits au travers de ses publications phares comme *La situation des marchés des produits agricoles* (SOCO).

43. Elle aidera le Comité des produits à conduire des examens et des évaluations périodiques portant sur les marchés et le commerce des produits agricoles, et prêtera des avis sur le programme de travail global de l'Organisation à moyen et long termes dans le domaine du commerce et des marchés, en vue de maintenir un équilibre entre, d'une part, les travaux sur les marchés et les perspectives et, d'autre part, les travaux sur les politiques, tel que recommandé par le Comité à sa soixante-neuvième session (2012). En outre, le Comité des produits joue un rôle essentiel en ce qu'il est le chef de fil du programme mondial sur les politiques dans le domaine des marchés et du commerce des produits.

## **V. Points que le Comité est invité à examiner**

44. Le Comité des produits joue un rôle important dans la définition des priorités de travail de la FAO en matière de commerce et de marchés en apportant des contributions à l'examen et à la mise en œuvre du Programme de travail et budget (PTB) et du Plan à moyen terme (PMT) de la FAO. En conséquence, le Comité est invité à:

- a) donner des avis sur les tendances et les nouveaux enjeux qui ont été recensés dans le contexte mondial de développement;
- b) mettre en évidence les principales priorités dans le domaine du commerce et des marchés dont il convient de tenir compte à l'heure d'examiner et de mettre en œuvre des plans d'action et des programmes en vue de concrétiser les objectifs stratégiques de la FAO.

## Annexe 1: Cadre de résultats de la FAO – Composantes principales

### **Vision de la FAO**

Un monde libéré de la faim et de la malnutrition, dans lequel l'alimentation et l'agriculture contribuent à améliorer le niveau de vie de tous, en particulier des plus pauvres, d'une façon durable sur les plans économique, social et environnemental.

### **Les trois objectifs mondiaux des États Membres:**

- éradiquer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition et à bâtir progressivement un monde offrant à tous la possibilité de disposer à tout moment d'une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins et préférences alimentaires et de mener ainsi une vie saine et active;
- éliminer la pauvreté et favoriser le progrès social et économique pour tous en augmentant la production alimentaire, en favorisant le développement rural et en promouvant des moyens d'existence durables;
- gérer et utiliser de manière durable les ressources naturelles, y compris la terre, l'eau, l'air, le climat et les ressources génétiques, pour le bien des générations présentes et futures.

### **Objectifs stratégiques**

- 1) Contribuer à l'éradication de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition
- 2) Intensifier et améliorer de manière durable l'apport de biens et de services issus de l'agriculture, de la foresterie et des pêches
- 3) Réduire la pauvreté rurale
- 4) Veiller à la mise en place de systèmes agricoles et alimentaires ouverts et efficaces
- 5) Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise

### **Objectif supplémentaire**

Qualité, connaissances et services techniques

### **Thèmes transversaux**

- Parité hommes-femmes
- Gouvernance

### **Fonctions essentielles**

- 1) Apporter un appui aux pays dans l'élaboration et la mise en œuvre d'instruments normatifs, tels que accords internationaux, codes de conduite et normes techniques
- 2) Rassembler, analyser et contrôler les données et l'information dans les domaines relevant du mandat de la FAO et en améliorer l'accès
- 3) Favoriser, promouvoir et faciliter le dialogue sur les politiques aux niveaux mondial et régional et au niveau des pays
- 4) Apporter conseils et appui en vue du renforcement des capacités au niveau régional et au niveau des pays pour préparer, exécuter, contrôler et évaluer des politiques, des investissements et des programmes fondés sur des données factuelles
- 5) Donner des avis et fournir un appui concernant les activités qui permettent de rassembler et de diffuser les connaissances, les technologies et les bonnes pratiques relevant du mandat de la FAO et d'en améliorer l'assimilation
- 6) Faciliter la création de partenariats entre les gouvernements, les partenaires de développement, la société civile et le secteur privé, en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition, de l'agriculture et du développement rural
- 7) Mener des actions de sensibilisation et de communication aux niveaux national, régional et mondial dans les domaines relevant du mandat de la FAO

**Objectifs fonctionnels**

- Activités de diffusion
- Technologies de l'information
- Gouvernance, contrôle et direction de la FAO
- Administration efficiente et efficace